

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 27 juin 2019
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2019-04-33 – MARCHES PUBLICS (1.1) - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE ADAPTÉE POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE TRONDES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS.

DATE DE CONVOCATION : 20 JUIN 2019

DATE DE L’AFFICHAGE : 05 JUILLET 2019 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING (arrivé à compter de la 2019.04.38), Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de K. JUVEN), Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY (ayant la procuration de Patrice KNAPEK), Isabelle GUILLAUME, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT (ayant la procuration d’I. GASPAR), Philippe MONALDESCHI, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de Ch. THERMINOT), Corinne LALANCE, Damien BRASSEUR (départ à la 2019.04.36), Régis MATHIEU, Frédérique SAUVAT, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Serge GREGOIRE (ayant la suppléance de T. MIGOT), Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Philippe HENNEBERT, Jean-François MATTE, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Alde HARMAND (ayant la procuration de C. CAMUS), Lydie LEPIOUFF, Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration d’A. BOURGEOIS), Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB (ayant la procuration d’A. ANSTETT), Catherine BRETENOUX (ayant la procuration de M. VIOT), Lucette LALEVEE, Catherine GAY (ayant la procuration de Fatima EZAROIL), Guy SCHILLING (ayant la procuration de G. HOWALD), Etienne MANGEOT, Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Ghislain HAZARD (ayant la suppléance de JM. HORNUT), Jean-Pierre COUTEAU.
<u>Etaient excusés :</u>	Yolande AGRIMONTI, Patrice KNAPEK, Isabelle GASPAR, Bruno BECK, Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Thomas MIGOT, François MANSION, Kristell JUVEN, Gérard HOWALD, Marie VIOT, Alain BOURGEOIS, Claudine CAMUS, Fatima EZAROIL, Alain ANSTETT, Pascal MATTEUDI, Jean-Marie HORNUT
<u>Avis de procuration :</u>	11 avis de procuration, du début à la fin.
<u>Avis de suppléance :</u>	2 avis de suppléance, du début à la fin
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	Des délibérations n° 2019.04.01 à 2019.04.35 : 50 présents. De la 2019.04.36 à 2019.04.37 : 49 présents. De la 2019.04.38 à la fin : 50 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Des délibérations n° 2019.04.01 à 2019.04.35 : 61 votants. De la 2019.04.36 à 2019.04.37 : 60 votants. De la 2019.04.38 à la fin : 61 votants.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2019

Application agréée E-legalite.com

Dans le cadre du projet d'amélioration des réseaux d'assainissement de la commune de Trondes – avec renforcement de la collecte et de l'élimination des eaux claires parasites dans les réseaux existants et le transfert des effluents domestiques à la future station d'épuration (suite aux constats des dysfonctionnements faits par les études diagnostiques de 2004/2006 et les différentes études préliminaires réalisées en 2015 – enquêtes de branchement et inspections télévisées sur l'ensemble des réseaux), l'ex- Communauté de Communes du Toulinois a confié à la société CONSILIUM la mission de maîtrise d'œuvre correspondante avec une enveloppe financière affectée aux travaux estimée à 1 500 000,00 € H.T. (valeur mars 2019).

Dans le cadre du cahier des charges de maîtrise d'œuvre, il a été demandé au prestataire de prévoir les travaux nécessaires pour ramener la dilution des effluents à un taux maximal de 70 %, d'améliorer la collecte et de supprimer les eaux claires parasites des réseaux existants et de raccorder la commune de Trondes pour le transfert des effluents à la future station d'épuration à créer.

Ces travaux sur les réseaux d'assainissement de la commune de Trondes se décomposent comme suit (Lot n° 1 intitulé « Réseaux » – Lot n° 2 intitulé « Ouvrage épuratoire et rejet ») :

Catégories de travaux	Opérations correspondantes
TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT (TRAVAUX DE COLLECTE)	
AMÉLIORATION / CRÉATION DE LA COLLECTE	Opération 2 : Amélioration de la Collecte rue du Souvenir (récupération des deux réseaux en provenance de la rue du Souvenir pour les raccorder sur le réseau provenant de la Place du Chanoine Rollinger – opération 1)
	Opération 3 : Collecte de la rue de Genevaux (raccordement de la rue de Genevaux vers le DO1 par l'intermédiaire d'un poste de refoulement PR-DO2 placé en aval de la rue, à proximité de l'exutoire actuel n°2)
	Opération 4 : Collecte de la rue de la Boudière (récupération de l'exutoire n° 4 rue de la Boudière par création d'un réseau unitaire avec récupération au passage du réseau en amont de l'exutoire n° 3 et raccordement au point de collecte général de la commune au croisement de la rue de la Boudière avec la rue du Breuil)
ÉLIMINATION DES EAUX CLAIRES PARASITES	Opération 1 : Élimination des EPC du centre-bourg (création d'un réseau de collecte des eaux usées sur le centre-bourg afin de conserver le réseau existant pour l'écoulement du ruisseau de Vanneau pour ramener le taux de dilution à 51%)
	Opération 5 : Élimination des EPC rue des Thermes (création d'un nouveau tronçon pseudo-séparatif rue des Thermes et d'un nouveau réseau depuis l'amont du regard R3 et jonction vers le nouveau réseau rue des Thermes)
CRÉATION DU RÉSEAU DE TRANSFERT DES EFFLUENTS VERS LA STEU	Opération 6 : Transfert (pose d'un poste de refoulement avec déversoir intégré vers le ruisseau de la Boudière et pose d'un réseau de refoulement rue de la Boudière puis sous chaussée de la RD 101 jusqu'à la parcelle de l'ouvrage épuratoire)

TRAVAUX DE CRÉATION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES	
CRÉATION DE LA STEU (Station de Transfert des Eaux Usées)	Opération 7 : Ouvrage épuratoire et rejet (en aval du village, en bordure de la RD101 – parcelle ZC 87 - réalisation d'un système de traitement des eaux usées de type infiltration-percolation avec lagune de décantation primaire dimensionnée pour 500 EH – milieu récepteur : ruisseau de Trondes– l'ouvrage de traitement sera complété d'une Zone de Rejet Végétalisée – ZRV – de type fossé méandrique intercalé d'une marre avant rejet vers le fossé existant en direction du ruisseau de Trondes, via la buse de traversée de la RD101)

Il est à noter que ces travaux sont soumis à plusieurs impératifs : * exécution en période météorologique favorable et en période de basses eaux pour la STEU (présence d'eau dans le sol)
* exécution à des dates imposées (- arrachage des végétaux à racines nus entre le 15 octobre et le 15 juin pour la zone de rejet végétalisée ; - travaux sur des ouvrages (rejet dans le fossé RD 101) et/ou à proximité d'ouvrages appartenant au Département (passage de canalisations sous la RD 101).

Il convient donc de lancer un Marché à Procédure Adaptée portant sur ces travaux d'amélioration de la collecte et d'élimination des eaux claires parasites sur les réseaux existants et de construction des réseaux de raccordement pour le transfert des effluents à la future STEU et de la création de la dite STEU.

Vu le Code de la Commande Publique 2019,

Vu l'article L.2122-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'autorisation des exécutifs locaux de souscrire un marché public déterminé avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché, lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L. 2122-22,

Considérant que ces travaux d'assainissement sont évalués, dans le cadre d'un Devis Quantitatif Estimatif, à environ 1 500 000,00 € H.T. (valeur mars 2019), que la durée prévisionnelle des dits travaux est estimée à 12 mois (délai maximum envisagé entre le démarrage de la période de préparation et la réception de marchés de travaux),

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise le lancement d'une Procédure Adaptée pour la passation d'un marché de travaux sur les réseaux d'assainissement de la Commune de Trondes pour un montant estimé de 1 500 000,00 € HT. Les critères de jugement des offres retenus sont : * pour les réseaux : - valeur technique : 40 % - prix des prestations : 60% ; * pour la STEU : - valeur technique : 50 % - coût global d'utilisation : 10% - prix des prestations : 40 %) ;**
- **Autorise le Président, représentant du Pouvoir Adjudicateur, à signer et notifier les marchés correspondants avec le(s) prestataire(s) désigné(s), à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ces marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, et à signer, à cet effet, tous documents et pièces nécessaires s'y rapportant,**
- **Etant précisé que la dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts ou à ouvrir au budget assainissement, au chapitre opération 1003**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX